



PM Faïence Noire au Manganèse

Rev. 5

Fecha: 06/07/13

Page 1 de 4

1. Identification du produit et de la société

Nom générique:	PM (Faïence Noire)	
Référence commerciale:	AMP	en poudre
	AMP*B	en poudre
	PM*E	22% de humidite aprox.
	PM*10E (CDL)	22% de humidite aprox.
	PM*5E (CDL)	22% de humidite aprox.
	PMD*E	17% de humidite aprox
	PM/CHF*E	avec chamotte 0/0.5 mm
Utilisation de la préparation:	Pâte céramique de basse température (faïence), de cuisson poreuse et couleur noire, en atmosphère oxydante. Utilisable pour le tournage et le modelage.	
Société:	CERÁMICA COLLET S.A. Pol. Ind. L'Olana s/n E-08292 Esparreguera (Barcelona) - SPAIN Tel. +34 93 777 23 44 Fax +34 93 770 94 11 Web: www.sio-2.com	

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

CERÁMICA COLLET S.A. Tel: +34 937772344 (08:30-13:00; 14:30-18:00; GMT +01:00)

Personne responsable de la fiche de données de sécurité: msds@sio-2.com

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas considéré comme préparation dangereuse. Ce produit est réglementé selon le Directive européenne 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Le produit contient du quartz et dioxyde de manganèse. Expositions très prolongées à d'importantes concentrations de poussière peuvent produire des indispositions pulmonaires. Voir alinéa 8: Contrôles d'exposition / Protection personnelle.

Durant le processus de cuisson, le produit dégage des gaz (émissions de Mn₂O₃). Voir alinéa 10.

3. Composition / Information sur les composants

3.1. Caractérisation chimique - minérale:

La pâte est composée d'argile, dioxyde de manganèse, carbonate de baryum, conservant et eau. L'argile est un mélange de silicates d'aluminium hydratés (illites et kaolinites), calcite, quartz et feldspaths. La variété chamottée contient de la chamotte, qui est argile calcinée à 1350°C et est composée de mullite, quartz, cristobalite et phase vitreuse.

3.2. Substances dangereuses:

Nom	CE / EINECS	CAS	Concentration	Symbole	Phrases R
Quartz	238-455-4	14808-60-7	< 20 %	Sust. avec limites d'exposition professionnelle	-
Dioxyde de Manganèse	215-202-6	1313-13-9	< 20 %	Xn (nuisible)	R20/22
Cristobalite	238-878-4	14464-46-1	< 5%	Sust. avec limites d'exposition professionnelle	-

4. Premiers secours



PM Faïence Noire au Manganèse

Rev. 5

Fecha: 06/07/13

Page 2 de 4

- 4.1. Inhalation: l'inhalation de poussière concentrée d'argile peut provoquer des ennuis respiratoires. Tousser et transférer à zone aérée. Chercher aide médicale
- 4.2. Contact avec la peau: ne produit pas d'effets négatifs excepté à des personnes spécialement sensibles (allergiques). Laver avec eau.
- 4.3. Contact avec les yeux: la pénétration de particules dans les yeux produit une irritation par corps étrange. Laver avec eau abondante.
- 4.4. Ingestion: laver la bouche. Chercher aide médicale.

En cas de doute, ou quand persisteront les symptômes, à chercher aide médicale. N'administrer jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

5. Mesures de lutte contre des incendies

Produit minéral ininflammable.

- 5.1. Moyens d'extinction appropriés: eau, CO₂, mousse, poussière chimique selon les matériaux impliqués
- 5.2. Recommandations: Eviter l'inhalation des poussières. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déchet accidentel

- 6.1. Précautions individuelles: ils ne sont pas nécessaires.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas jeter à l'égout, empêcher la contamination des cours d'eau.
- 6.3. Méthodes de nettoyage: Après avoir repris le produit, laver avec eau.

7. Manipulation et stockage

- 7.1. Manipulation: Ne pas manger ni boire pendant le travail. Pour la protection individuelle appropriée voir alinéa 8.3.
- 7.2. Stockage: Stocker le produit en accord avec la réglementation en vigueur.
Protéger le produit du gel (maintenir à température supérieure à 0°C).
Matières incompatibles : aucune en particulier.
Indications pour les locaux : locaux adéquatement aérés.

8. Contrôles d'exposition / Protection personnelle

- 8.1. Mesures d'ordre technique:

En cas d'exposition de travail au matériel dans état poussière, fournir une ventilation adéquate. Si ceci n'était pas suffisant pour maintenir les concentrations sous les limites d'exposition, on doit porter la protection personnelle correspondante.

- 8.2. Limites d'exposition:

Valeurs TLV d'accord avec la *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (ACGIH):

Nom	EINECS	N° CAS	STEL ¹		TWA ²	
			ppm	mg./m ³	ppm	mg./m ³
Poussière inerte	-	-	-	-	-	10
Poussière quartz	238-455-4	14808-60-7	-	-	-	0.1
Poussière MnO ₂	215-202-6	1313-13-9	-	-	-	0.2
Poussière cristobalite	238-878-4	14464-46-1	-	-	-	0.05

¹ Limite d'exposition de courte durée (15 min.)

² Limite d'exposition de longue durée (8 h.)



PM Faïence Noire au Manganèse

Rev. 5

Fecha: 06/07/13

Page 3 de 4

8.3. Protection personnelle:

Protection respiratoire: respirateur de filtre P2 en cas de manipulation de poussière.

Protection mains: il ne demande pas de protections spéciales, excepté à des personnes allergiques.

Protection yeux: lunettes de protection de sécurité en cas de manipulation de poussière.

Protection cutanée: il ne requiert pas de protections spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	masse argileuse plastique (état solide)
Couleur	noire
Odeur	inodore
Plasticité (Atterberg)	L.L.: 40, I.P.: 18
Intervalle de cuisson	970-1025°C
Température de fusion	à partir de 1100°C
Point d'ignition	ne convient pas
Inflammabilité	n'est pas inflammable
Danger d'explosion	ne convient pas
Densité apparente	2 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	insoluble
pH	6 – 8 al 10%

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité:

Produit stable en conditions originales d'emballage. Hors de son emballage il perd de l'humidité à température ambiante.

Par séchage à 110°C on obtient la perte totale d'humidité.

Par cuisson à des températures comprises dans l'intervalle indiqué dans l'alinéa 9, on obtient sa transformation à matériel céramique.

10.2. Produits de décomposition dangereux:

Durant le processus de cuisson (550-800°C), le produit dégage des gaz (émissions de Mn₂O₃).

11. Información toxicológica

Le produit n'est pas considéré comme préparation dangereuse. Ce produit est réglementé selon le Directive européenne 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Tenez compte de la concentration de chacune des substances afin d'évaluer les effets toxicologiques dérivés de l'exposition à la préparation.

Ensuite on indique l'information toxicologique des principales substances présentes dans la préparation:

- Dans état poussière, l'inhalation prolongée de silice (EINECS 238-455-4) peut provoquer de la silicose et d'autres maladies respiratoires graves.
- Dans état poussière, l'inhalation prolongée de dioxyde de manganèse (EINICS 215-202-6) peut affecter le poumon et le système nerveux central.

Etant donné la présence de carbonate de baryum, le produit n'est pas conforme à la Norme Européenne EN-71/3 sur la sécurité dans les jouets. Pour ce motif, le produit n'est pas apte pour utilisation infantile.

12. Indications écologiques

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle et n'est pas classé comme dangereux pour l'ENVIRONNEMENT.

**PM** Faïence Noire au Manganèse

Rev. 5

Fecha: 06/07/13

Page 4 de 4

13. Considérations relatives à l'élimination

Récupérer s'il est possible. Les résidus et les emballages vides doivent être considérés pour leur gestion, élimination et traitement en accord avec la réglementation en vigueur.

14. Information relative au transport

ADR/TPC: non applicable
RID/TPF: non applicable
IMDG: non applicable
IATA/ICAO: non applicable

Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour le transport.

15. Information réglementaire

Conformément au Directive européenne 1999/45/CEE et de ses adaptations et le Règlement européen CE n° 1907/2006 (REACH), le produit n'est pas classé comme dangereux.

Symboles de danger: non applicable.

Phrases R y S: non applicable.

16. Autres informations

Texte de phrases R utilisées dans l'alinéa 3:

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

Les pâtes céramiques ou les argiles ne sont pas indiquées dans le Catalogue Européen de Substances Chimiques Commercialisées (EINECS) comme une substance concrète, mais ils sont inclus dans « les substances qui apparaissent de manière naturelle ».

N° EINECS: 310-127-6
N° CAS: 999999-99-4

L'information de cette Feuille de Données de Sécurité est basée sur les connaissances actuelles et sur les lois en vigueur de la UE et les ressortissants, donné le cas que les conditions de travail des usagers sont dehors de notre connaissance et contrôle.

Le produit ne doit pas être utilisé pour des fins différents à ceux-là qui sont spécifiés dans l'alinéa 1, sans avoir d'abord une instruction, par écrit, de son maniement.

Il est toujours la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures opportunes afin de remplir les exigences établies dans les législations en vigueur.

L'information contenue dans cette Feuille de Données de Sécurité est donnée de bonne foi et seulement signifie une description des exigences de sécurité du produit. Il ne faut pas la considérer comme une garantie de ses propriétés.

L'information de cette Feuille de Données de Sécurité a été rédigée en accord avec le Directive européenne 1999/45/CEE et de ses adaptations et le Règlement européen CE n° 1907/2006 (REACH).

Cette fiche annule et remplace à toute édition précédente.